

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 25/06/2024

VOI.24.00.A01614

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE L'EGLISE

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01479 en date du 11/06/2024  
Considérant Que des travaux d'installation d'arceaux vélo rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DE L'EGLISE au plus proche de la RUE BAILLE, face à l'école maternelle Chaprais

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A01479 du 11/06/2024, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 28/06/2024.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 21 JUIN 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT



1954

PHYSICS 300

1954

PHYSICS 300

1954

PHYSICS 300

1954

PHYSICS 300

PHYSICS 300

PHYSICS 300